ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maires

Question écrite n° 45965

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer quels sont les moyens d'action d'un riverain lorsque le maire refuse d'intervenir à l'encontre d'une personne qui poursuit des travaux de construction d'un édifice après que son permis de construire a été annulé par le tribunal administratif.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45965
Rubrique : Communes
Ministère interrogé : équipement
Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 août 2004, page 6545